

SAS Centrales Villageoises Photovoltaïques De la Région de Condrieu



Pourquoi une société par action simplifiée ?



• Rappels des objectifs

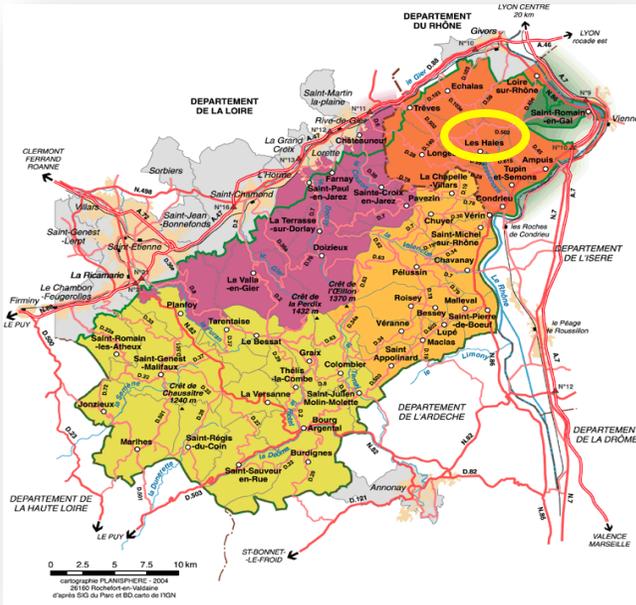
- Concept citoyen de production d'énergie renouvelable
- Expérimentation grandeur nature sur des territoires des PNR de Rhône-Alpes

• Calendrier général

- 1^{ère} étape : Animation territoriale : août 2010 à juillet 2011
- 2^{nde} étape : Études générales paysagères et juridiques : juin à décembre 2011
- 3^{ème} étape : Choix d'un seul site (commune des Haies) et du type de société : octobre-novembre 2011
- 4^{ème} étape : Réalisation de l'étude architecturale et étude de raccordement sur le site sélectionné : début 2012 + Etude technique de pose des panneaux mai à juillet 2012
- **En parallèle : rédaction collective des statuts** : mars – juillet 2012 => Juillet 2013 création de la SAS et inscriptions au registres
- 2014 : marché de travaux => Août 2014: mise en service



Le projet photovoltaïque sur LES HAIES



Surface photovoltaïque
totale : 500 m²
Puissance : 76 kWc

8 bâtiments
4 privés + 4 publics



Principes de la société de gestion de la centrale

- Après une étude juridique le Comité de territoire (collectivités, habitants, partenaires) pour cette première expérimentation a opté pour le statut de « SAS » => les statuts seront rédigés en collaboration avec les habitants (groupe de travail)
- **La société aura plusieurs missions :**
 - Assurer l'installation, et l'exploitation de la centrale photovoltaïque sur la commune des Haies (première réalisation).
 - Rétribuer les loueurs et les actionnaires.
 - Permettre la création d'autres centrales PV **sur les 11 communes de la Communauté de Communes** (Ampuis, Condrieu, Echaldas, les Haies, Loire/Rhône, Longes, St Cyr / Rhône, Trèves, Tupin et Semons, St Romain /Gier, Ste Colombe).
 - le financement de projets locaux (rénovations, ...)
 - Assurer une mise en réserve d'une partie des fonds
 - La gestion sera collégiale : le conseil de gestion doit intégrer des personnes issues de plusieurs communes de la CCRC



Principes généraux d'une SAS

- Points forts :
 - une grande souplesse dans la rédaction de ses statuts : possibilité d'une gouvernance locale et coopérative
 - Nombre illimité de participants (pas d'obligation de recourir à des associations de citoyens intermédiaires)
 - Possibilité de constituer plusieurs collèges avec des poids différents dans les décisions (en fait pas possible)
 - Président indépendant + un conseil de gestion (de 6 à 12 membres) nommé en Assemblée Générale
- Points faibles (pour le projet envisagé) :
 - les collectivités ne peuvent pas être présentes directement au capital (*ouverture depuis avec la loi TEP-CV et ESS*)
 - Risque de prise en main par une entreprise externe détenant une grande partie des actions (vigilance possible dans la rédaction des statuts)



Pour la SAS de la région de Condrieu

- Qui a le droit de faire partie de la société ?

Personnes physiques et morales (majeurs et mineurs)

=> Particuliers, entreprises, associations selon leur appartenance au territoire de la CCRC ou du Pilat

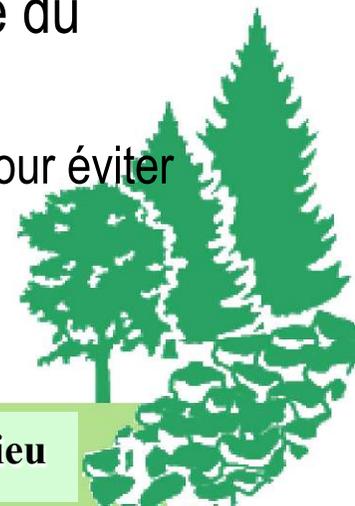
- Quel périmètre d'origine pour les actionnaires ?

Piste envisagée des collèges décisionnels par origine géographique des actionnaires (large optimiser la collecte de fonds / réduit pour garder la gouvernance)

⇒ 1 collège = territoire de la CCRC pour une gestion locale du projet

⇒ 1 collège plus large (pour obtenir plus de fonds mais pas trop pour éviter la concurrence entre projets !)

⇒ Au final via un groupe de gestion à 2/3 de locaux



Pour la SAS de la Région de Condrieu

- Principe coopératif dans son fonctionnement
 - Un homme / une voix (= indépendamment du capital détenu)
 - Conserver la prise de décision aux actionnaires « locaux » proche des travaux
 - Plafonnement dans la prise de capital à 10 % soit ~ 5 000 € par actionnaire (sauf exception validée en AG)
 - Montant de l'action : 50 € (pour une accessibilité plus large des citoyens, ouverture aux enfants notamment ceux de l'école)
 - Pour les entreprises, un minimum de 10 parts souscrites sera obligé
 - Capital variable
- Débat sur la banque de la société : coopérative ouverte au projet ou locale ?



La répartition des pouvoirs

Les pouvoirs du président

- Nommé pour 3 ans, renouvelable 1 fois (majorité simple)
- Représente la société à l'égard des tiers
- Consulte le Conseil de gestion pour les décisions sur: l'admission des nouveaux associés, les investissements de plus de 500€, la signature de baux, contrats, emprunts, etc.

Les pouvoirs du conseil de gestion

- Nommé pour 3 ans, renouvelable par tiers tous les ans
- Entre 6 et 12 membres, dont 2/3 habitants la CCRC
- Détermine les orientations de l'activité de la SAS et veille à leur mise en œuvre
- Gère les affaires courantes

Les pouvoirs des actionnaires

- Majorité des 2/3 sauf exception
- Vote les modifications lourdes (modification de statuts, transformation de la SAS, prises de participation, etc.)
- Vote les comptes annuels, la répartition des bénéfices
- Nomme les membres du conseil de gestion

Comment avancer pour la société - Financements

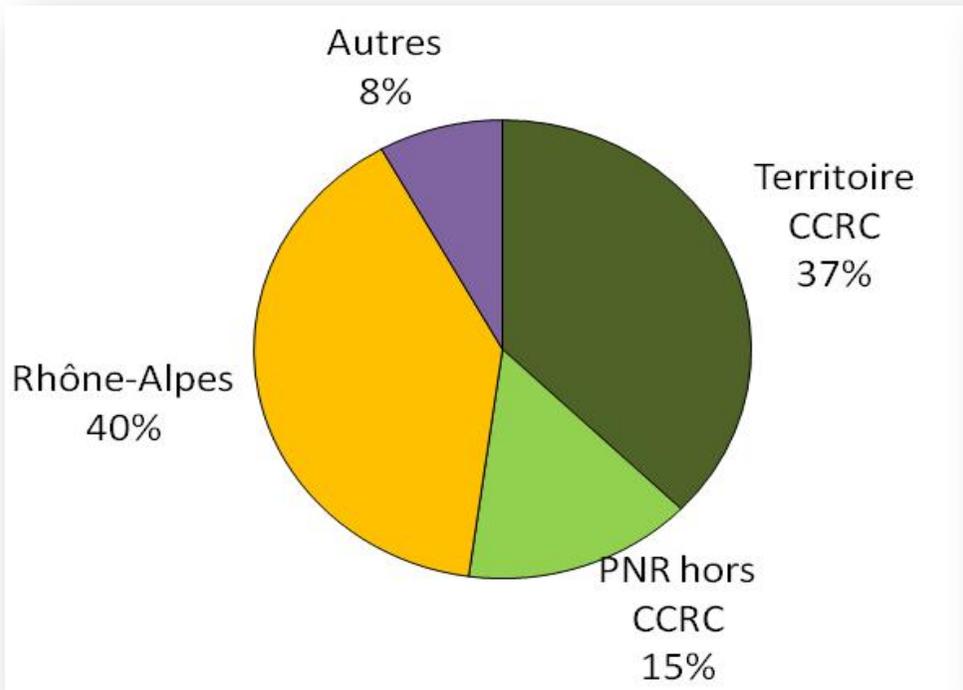
- Etapes pour la création d'une SAS coopérative : cf schéma résumé des étapes administratives sur le site des CVPV
- Comment trouver les souscripteurs potentiels pour les 2 000 actions (objectif d'un capital de 100 000 € à 50 € l'action) sachant qu'il est impossible de faire de la « publicité »
 - Présence d'un stand aux événements locaux organisés par les communes (randonnée intercommunale, soirée ciné-débat, foires...)
 - Utiliser les réseaux locaux (AMAP, quartiers, associations, réunions « tuperwatt »)
- Convoquer une **Assemblée Générale** constitutive / Déposer les statuts et **déclarer la société**
- élire le Conseil de gestion et le Président en AG



L'actionnariat actuel

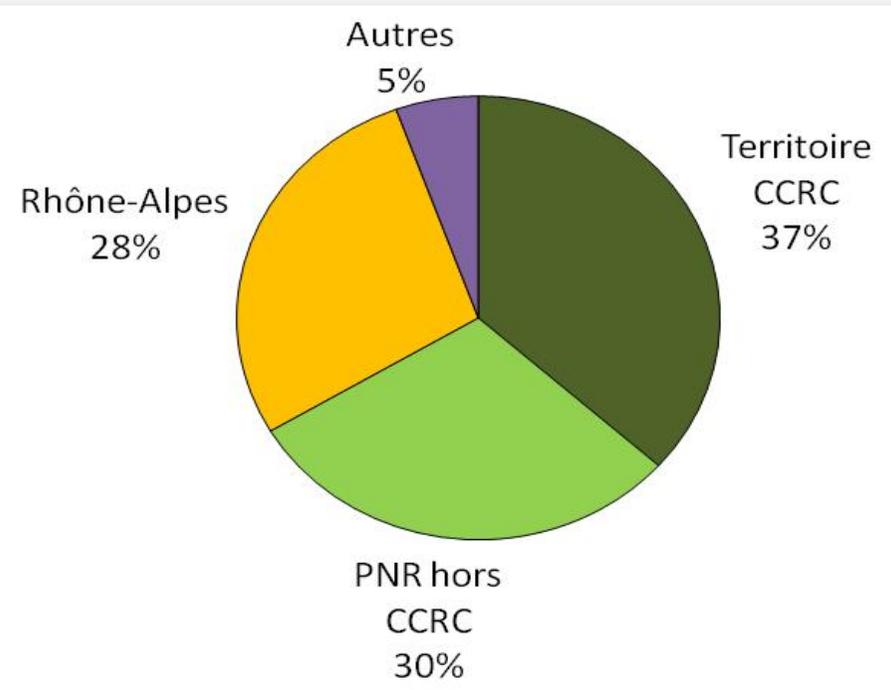
Répartition en nombre

161 souscripteurs dont 158 particuliers, 2 CIGALES et 1 entreprise



Répartition en capital

Capital social : 47000€



Financement du projet

Fonds propres	47500 €
Comptes-courants	15 000 €
Nombre parts	950
Montant part	50 €
Emprunt bancaire (€)	130400 €
Taux emprunt	4,15%
Durée (ans)	14

Garanties sur le prêt

- ✓ 10 k€ commune de Les Haies
- ✓ 40 k€ communauté de communes Région de Condrieu
- ✓ Garanties supplémentaires demandées par La Nef

Montant de l'investissement	
Matériel photovoltaïque	140 317 €
Coûts de raccordement	15 627 €
Autres (tranchées, coffrets, etc.)	10306
TOTAL	166250 €

Recettes	
Vente d'électricité (€/an)	20500 €

Charges annuelles	
Assurances	950 €/an
Maintenance & Suivi	800 €/an
Loyers	1250 €/an
TURPE	430 €/an
Comptabilité & Divers	1345 €/an
TOTAL	4775 €/an

